



Sixième Réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour l'Afrique-Océan indien (RASG-AFI/6)

Point 3 de l'ordre du jour : Mise à jour des Initiatives de sécurité menées par les États, les organisations régionales, l'industrie et les partenaires dans le contexte de la COVID-19

3.2 Nouveau programme de qualification professionnelle en matière de sécurité aéroportuaire ACI-OACI

(Présenté par le Conseil International des Aéroports - Afrique)

SUMMARY	
<p>Ce document d'information présente le programme commun de Sécurité professionnelle des aéroports de ACI/OACI, qui est le nouveau programme de qualification mondial pour les professionnels de la sécurité des aéroports et les régulateurs de l'aviation civile. Ce programme de Sécurité professionnelle des aéroports (ASP) de ACI/OACI est le premier et le seul programme commun de ce type dans le domaine de l'aviation professionnelle. Il contribuera à soutenir l'industrie aéroportuaire mondiale, et en particulier en Afrique, dans les efforts de redressement et de durabilité en aidant les aéroports à aligner leurs pratiques en matière de sécurité sur celles de l'OACI.</p>	
<p>Les Mesures à prendre par la Réunion figurent au paragraphe 3</p>	
Objectifs Stratégiques	A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1 INTRODUCTION

1.1 La mission d'ACI Afrique est de représenter et de promouvoir les intérêts collectifs des aéroports africains, tout en favorisant l'excellence professionnelle dans l'exploitation et la gestion des aéroports, par la fourniture de programmes et de services efficaces et de qualité, afin de parvenir à un développement sûr, sécurisé et durable du secteur du transport aérien en Afrique. Actuellement, ACI Afrique est composée de 67 membres exploitants d'aéroports de 53 pays gérant plus de 260 aéroports.

1.2 Le renforcement des capacités sur le continent africain est une composante importante de la mission d'ACI Afrique et, à ce titre, il collabore étroitement avec ACI Monde dans ce domaine.

1.3 Le 4 novembre 2020, le Conseil international des aéroports (ACI) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont lancé un nouveau programme mondial de qualification appelé Sécurité professionnelle des aéroports (ASP) pour les professionnels de la sécurité aéroportuaire et les régulateurs de l'aviation civile.

1.4 L'objectif de l'ASP est de former et de reconnaître les cadres supérieurs des aéroports et les régulateurs aéroportuares qui ont démontré une compréhension des normes et pratiques recommandées (SARP) pertinentes de l'OACI, développé une excellence professionnelle dans le domaine des opérations côté piste des aéroports et maintenu les meilleures pratiques d'ACI concernant le secteur.

2. DISCUSSIONS

2.1 L'Afrique reste à la traîne en matière de sécurité et d'exploitation des aéroports, malgré les efforts visibles déployés par de nombreuses organisations et parties prenantes, notamment l'OACI et ACI. Malheureusement, l'état actuel de la sécurité en Afrique sera encore plus affecté à l'avenir avec l'augmentation progressive du trafic aérien après la reprise consécutive à la pandémie de la COVID-19, la complexité croissante des opérations aéroportuaires, la pression sur les infrastructures aéroportuaires et l'évolution des technologies, entre autres.

2.2 Il est également vrai, comme l'ont révélé plusieurs études antérieures sur le sujet, qu'il existe un manque de personnel qualifié dans des domaines clés de l'aviation civile en Afrique, ce qui peut avoir un impact négatif sur la sécurité durable à long terme de l'aviation africaine. Dans les années 1960 et 1970, l'accent était mis sur la formation, mais en raison de contraintes financières, la formation n'a pas été considérée comme une priorité et c'est malheureusement encore le cas aujourd'hui dans de nombreux aéroports du continent africain.

2.3 En outre, avec la promotion et le soutien actifs d'une mise en œuvre rapide de l'initiative du Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA), qui aboutira à un transport aérien unifié et normalisé sur l'ensemble du continent africain, il sera nécessaire de garantir des opérations aéroportuaires sûres et fiables, ce qui implique de s'appuyer sur les compétences techniques et managériales des professionnels de la sécurité aéroportuaire et des régulateurs de l'aviation civile des aéroports.

2.4 Dans le cadre de sa mission visant à promouvoir l'excellence professionnelle et à assurer la sécurité des opérations aéroportuaires sur le continent africain, ACI Afrique a lancé un appel pour une qualification professionnelle conjointe ACI et OACI en matière de sécurité lors de la réunion de son conseil d'administration tenue en octobre 2017 à Maurice.

2.5 Après trois ans de discussions et de préparation, l'OACI et ACI ont finalement mis au point le programme ACI/OACI de Sécurité professionnelle des aéroports (ASP), qui est le premier programme mondial d'appellation conduisant à une désignation professionnelle unique et prestigieuse pour les professionnels de la sécurité aéroportuaire et les régulateurs de l'aviation civile.

2.6 Le nouveau programme ASP, bien qu'étant le premier dans le domaine de la sécurité, est la deuxième initiative réussie proposée conjointement par l'OACI et ACI. Le programme mondial OACI-ACI d'accréditation des professionnels de la gestion aéroportuaire (AMPAP) a été introduit pour la première fois en 2007 et a depuis reconnu plus de 1 000 professionnels d'aéroports internationaux (IAP) dans le monde.

Objectives du Programme ASP

L'appellation ASP vise à reconnaître les exigences professionnelles tant des régulateurs nationaux, qui doivent démontrer leur connaissance approfondie des normes et pratiques recommandées de l'OACI pertinentes, que des gestionnaires des opérations aéroportuaires, qui doivent appliquer leur expertise professionnelle dans leur domaine.

Le présent programme a pour but:

- i. d'accréditer les personnes ayant acquis les connaissances et l'expertise nécessaires pour garantir les niveaux de sécurité opérationnelle les plus élevés dans les aéroports ;
- ii. de reconnaître l'excellence professionnelle dans la gestion côté piste des aéroports ;
- iii. d'accroître les connaissances et les capacités professionnelles dans le secteur aéroportuaire ;

- iv. de promouvoir l'adhésion à des normes uniformes et à des pratiques recommandées, ainsi que la sensibilisation aux meilleures pratiques ;
- v. de soutenir les exigences en matière de qualification des évaluateurs de sécurité du programme d'excellence aéroportuaire d'ACI (APEX) ;
- vi. de soutenir les exigences en matière de qualification concernant les auditeurs du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI ; et
- vii. de développer la communication et la mise en réseau entre les responsables de la sécurité aéroportuaire et les autorités chargées de la réglementation au niveau mondial afin d'optimiser le partage des connaissances entre les aéroports et les autorités de l'aviation civile du monde entier.

Objectifs en matière d'apprentissage

2.7 Après l'achèvement de ce programme, les régulateurs des États et le personnel en charge de l'exploitation des aéroports seront en mesure :

- d'améliorer les performances des aéroports dans leur mission principale de sécurité ;
- d'adopter et d'appliquer une approche proactive de la sécurité aéroportuaire afin de garantir que les aérodromes sont prêts à se conformer aux réglementations locales de l'aviation civile ;
- de comprendre l'application des SARP de l'OACI figurant à l'annexe 14 et d'identifier des solutions aux problèmes de conception et d'exploitation des aérodromes ;
- de gérer et d'appliquer les procédures de certification des aérodromes conformément à l'Annexe 14 de l'OACI et au Document 9774 et de déterminer la meilleure façon de maintenir la certification ;
- d'harmoniser les évaluations et les rapports sur l'état de la surface des pistes, conformément à la Circulaire 355 de l'OACI (Évaluation, mesure et compte rendu de l'état de la surface des pistes) ; et
- d'acquérir des connaissances professionnelles dans la gestion et les opérations côté piste des aéroports, tout en conservant les meilleures pratiques du secteur d'ACI

Structure du Programme

2.8 Pour être accrédité en tant que professionnel de la sécurité aéroportuaire et obtenir le titre d'ASP, les candidats à l'ASP doivent réussir l'examen en ligne de validation de l'ASP dans un délai d'un an après avoir suivi avec succès les trois cours obligatoires et un cours facultatif.

2.9 Les cours obligatoires et facultatifs doivent être terminés dans un délai de trois ans.

2.10 Les trois cours obligatoires sont les suivants:

- mise en œuvre de l'Annexe 14 du ACI-OACI: Conception et exploitation avancées des aérodromes
- Certification d'aérodrome ACI-OACI
- Format mondial de rapport ACI-OACI

2.11 Un cours optionnel doit être choisi:

- Mise en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité aéroportuaire (SMS)
- Gestion de la sécurité pour les praticiens (SMxP)

Le participant est dispensé de l'obligation de choisir s'il est titulaire du diplôme Global

Safety Network d'ACI ou s'il a suivi avec succès le programme national de sécurité de l'OACI.

2.12 Bien que les cours soient initialement dispensés en anglais, ACI et l'OACI prévoient d'augmenter le nombre de langues proposées pour chaque cours en utilisant des études de cas mondial et local.

2.13 Les diplômés sont tenus de maintenir leurs connaissances en matière de réglementation et de sécurité des aéroports. L'appellation ASP est valable pendant trois ans, après quoi le diplômé devra maintenir une désignation valide en réussissant une formation périodique virtuelle ASP et un examen en ligne de conception nouvelle.

Avantages du programme pour les diplômés

2.14 Les avantages du programme de qualification de l'ASP pour les étudiants sont les suivants:

- Il fait partie d'un programme d'appellation mondial pour les professionnels de la sécurité aéroportuaire et les régulateurs de l'aviation civile
- Le prestigieux titre professionnel Sécurité ASP, reconnu par le secteur
- Distingué en tant qu'expert en matière de sécurité aéroportuaire
- Accès au réseau mondial de la Communauté de pratique professionnelle (CoP) par le biais d'un forum en ligne
- Utilisation de l'appellation ASP

Usage de l'appellation ASP

2.15 L'appellation ASP, reconnue au niveau international, est une appellation spécifique au secteur qui valide l'expertise du diplômé en matière de sécurité et de compétence avec les SARPS de l'OACI relatifs à la sécurité et les meilleures pratiques d'ACI.

2.16 Les diplômés seront autorisés à utiliser le titre d'ASP comme une qualification attestant que la personne a atteint une norme d'excellence professionnelle reconnue au niveau mondial en matière de gestion côté piste des aéroports.

3 MESURE A PRENDRE PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à prendre note et à promouvoir la nouvelle initiative conjointe de l'OACI et d'ACI, à savoir le Programme de qualification des professionnels de la sécurité aéroportuaire (ASP), qui vise à renforcer les capacités et l'expertise en matière de sécurité et d'exploitation aéroportuaires, en tant que l'un des principaux piliers de la relance et du développement durable du secteur du transport aérien en Afrique.

--FIN--